

# Les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets

## Eau potable

L'alimentation en eau potable est assurée par le syndicat Sioule et Morge. La SEMERAP est en charge de la distribution. La commune de Saint-Gervais-d'Auvergne ne possède pas de captage pour l'alimentation en eau potable.

Les réseaux sont alimentés par 2 captages :

- Louchadière (galerie), autorisé par arrêté préfectoral du 18 mars 2009
- Puits de Peschadoires, autorisé par arrêté préfectoral du 23 février 1987

Traitements sur les 2 captages : Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection.

La qualité de l'eau potable est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Sa qualité peut néanmoins encore être améliorée car elle peut présenter ponctuellement des dépassements en arsenic. Les analyses réalisées régulièrement permettent de contrôler la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (*source* : ARS).

- Bactériologie : eau de qualité satisfaisante
- Minéralisation : eau douce, très peu calcaire. Cette eau peut néanmoins présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution (plomb notamment)
- Nitrates : peu ou pas de nitrates
- Pesticides : peu ou pas de pesticides
- Arsenic : eau présentant une teneur en arsenic dépassant ponctuellement la limite de qualité.

Une bonne gestion de la ressource en eau doit passer également par un entretien du réseau d'alimentation en eau potable, pour éviter les pertes d'eau éventuelles.

*Plan des réseaux d'eau potable : voir Planche n°5.4*

## Assainissement

La commune dispose d'un schéma d'assainissement.

Le zonage collectif concerne le bourg de Saint Gervais et le village de Mazière.



